

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 720 du 12 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1700629S

Le commandant la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 25546 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630310S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2017:

Roussel Denis NIGEND : 159 880 NLS : 8 018 095

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2017:

Amet Franck NIGEND : 158 735 NLS : 8 018 091

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2017:

Ladouas Vincent NIGEND : 133 888 NLS : 5 294 843

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 janvier 2017.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*